FORMATION FÉDÉRALE 2021-2022

Formation au Brevet Fédéral 2ème degré (BF2)

ENTRAINEUR option lutte, sambo ou grappling

C'est une formation qui s'adresse aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Être licencié à la FFLDA dans la discipline dans laquelle le BF2 est visé ;
- Avoir 18 ans au moins ;
- Être titulaire du brevet fédéral 1er degré (BF1) d'animateur dans l'option (lutte, grappling ou sambo) choisie à la clôture de l'inscription ;
- Être titulaire de la maîtrise marron ou équivalent pour les disciplines associées à la clôture de l'inscription et pouvoir obtenir la maîtrise noire ou équivalent pour les DA avant l'examen du BF2.

OBJET DE LA FORMATION

C'est une formation qui a pour objectifs d'acquérir les compétences nécessaires pour entraîner un groupe de compétiteurs de niveau, au minimum, régional et d'obtenir le brevet fédéral 2ème degré (BF2) entraîneur lutte ou disciplines associées dans une des options suivantes : lutte, sambo ou grappling, conformément au texte fédéral en vigueur (10 novembre 2018).

ORGANISATION DE LA FORMATION

C'est une formation en alternance de 150 heures qui comprend :

- 50 heures en centre de formation (4 stages sur 4 week-ends) pour acquérir les trois UC du référentiel de compétences mentionné dans le texte du BF2.
- 100 heures de stage en club conventionné dont 70 heures de stage pédagogique + 30 heures de suivi en compétition. Le stagiaire sera suivi par un tuteur identifié au préalable.

Ce volume horaire ne tient pas compte du temps nécessaire à l'acquisition des compétences techniques (passage de la maîtrise marron, ou équivalent pour les DA, à noire).

LE COÛT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques : 450,00 €

Hébergement, restauration et déplacement à la charge du stagiaire.

INSCRIPTION

A retourner à la FFLDA avant le 15 juillet 2022 : dossier d'inscription + convention de stage + extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire national.

Adresse d'envoi : of.crolda@gmail.com

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA FORMATION

	Dates	Lieux	Contenus de formation	
Session 1	1-2 Septembre	Font-Romeu	**UC1**	1.1 EC de prendre en compte les caractéristiques et les attentes des publics concernés.
				1.2 EC d'analyser le combat et la compétition dans une discipline.
				1.3 EC d'identifier les facteurs de la performance dans une discipline.
				1.4 EC d'évaluer un niveau de performance, dans une discipline, pour déterminer des objectifs.
Session 2	1-2 Octobre	Toulouse	**UC 1 et 2**	1.5 EC de programmer et de planifier l'ensemble des préparations pour atteindre ces objectifs.
				1.6 EC de construire un ensemble de séances d'entraînement dans une discipline.
				2.1 EC de présenter et de mettre en place une situation d'entraînement en utilisant la terminologie officielle.
				2.2 EC d'évaluer la qualité de réalisation dans une discipline et de proposer des corrections.
Session 3	23-25 Octobre	Negrepelisse	**UC 2**	2.3 EC de motiver les pratiquants par ses interventions.
				2.4 EC de gérer des différences de niveau de pratique et de performance dans des situations d'entraînement.
				2.5 EC de suivre un ou plusieurs pratiquants en compétition.
				2.6 EC de contribuer à l'autonomie de l'athlète.
Session 4	3-4 Décembre	Font-Romeu	**UC 3**	3.1 EC de comprendre le projet de performance fédéral.
				3.2 EC de prévenir les conduites à risques et sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de dopage, de perte de poids et de blessures.
				3.3 EC d'utiliser les outils et dispositifs fédéraux de transmission des valeurs fédérales, de lutte contre les discriminations et d'accès à la citoyenneté.
Certification	Avril 2023	Montauban		

LE STAGE EN STRUCTURE CONVENTIONNÉE

- Suivi assuré par un tuteur (ou conseiller pédagogique) possédant, au moins, un BF2 ou un diplôme d'état en lutte ou dans une DA.
- Stage cadré par une convention FFLDA/structure (club ou comité régional ou structure PPF).
- 70 heures de pratique en situation d'entraîneur (face à face pédagogique + préparation + bilan).
- 30 heures de suivi des lutteurs en compétition.
- Il doit se réaliser sur une durée maximale de 19 semaines (entre le 1er stage en centre de formation et l'examen).

Rôle du tuteur (conseiller de stage) :

- Il s'assure que le stagiaire respecte ses engagements (durée du stage, présence).
- Il fixe, avec le stagiaire, le calendrier des interventions en respectant le calendrier de la formation.
- Il conseille et corrige le stagiaire dans ses interventions, préparations et bilans.
- Il conseille le stagiaire dans l'élaboration de son rapport de stage.
- Il s'engage à informer le responsable de la formation en cas de problème.
- Il complète la fiche-bilan de suivi du stagiaire qui sera insérée dans le rapport de stage.

LE SUIVI DE L'INVESTISSEMENT

Un dispositif de suivi est mis en place afin d'accompagner les stagiaires dans l'élaboration de leur rapport de stage :

- Le rapport de stage doit être élaboré par étapes.
- L'avancée des travaux sera évaluée à quatre reprises (la dernière correspondant à l'examen).
- Les travaux à réaliser sont fixés au terme de chaque stage de formation par le responsable du centre de formation. Ils sont en lien avec les contenus abordés.
- Les travaux sont à retourner, par email, au responsable de formation, dans la semaine qui précède le stage de formation.
- Un suivi d'étape du dossier de stage sera organisé entre la structure de formation, le tuteur et le stagiaire
- Visio tuteur

LES EPREUVES CERTIFICATIVES

- Elles se dérouleront le 15 et/ou 16 avril 2023 (à préciser selon le nombre de candidats) au sein du centre régional d'examination du CROLDA.
- Les personnes qui ont échoué aux épreuves certificatives des années précédentes (et qui ont donc déjà suivi la formation BF2 entraîneur) peuvent se présenter en candidat libre.
- Le cadre des épreuves certificatives est fixé par le texte du BF2 option lutte ou disciplines associées en vigueur (10 novembre 2018). L'évaluation est constituée de deux parties :

  - Elaboration (préparation 1 heure) et mise en oeuvre (20 minutes) d'une séance d'entraînement, dans l'option choisie lors de l'inscription, suivie d'un oral de 30 minutes sur la base de la production pédagogique du stagiaire.
  - D'un oral de 30 minutes sur la base du rapport de stage en club conventionné élargi ensuite aux thèmes abordés pendant la formation. Le jury évalue la qualité du rapport de stage et la pertinence des réponses lors de l'entretien.
- Pour les candidats qui n'ont pas répondu aux exigences de la certification un complément de formation, un accompagnement individualisé et un examen de rattrapage pourront proposés.
- Les étudiants STAPS qui suivent un cursus de formation en lutte ou dans une DA dans le cadre de leurs études pourront se présenter à l'examen si ce cursus fait l'objet d'une convention entre la FFLDA et l'université.

LE CAS DU SPORTIF DE HAUT-NIVEAU

Les sportifs de haut-niveau qui sont en pôle peuvent bénéficier d'un aménagement du stage pédagogique en structure. Cet aménagement est concerté et formalisé avec le coordonnateur du centre de formation.

BREVET FÉDÉRAL 2ème DEGRÉ : ENTRAÎNEUR (BF2)
Options LUTTE / SAMBO / GRAPPLING / GOUREN

PRÉROGATIVES

Le brevet fédéral 2ème degré (BF2) entraîneur, est le diplôme de référence pour entraîner dans un club de la fédération française de lutte & disciplines associées (FFLDA).
C'est un diplôme qui valide des compétences d'entraîneur dans l'option choisie (lutte, sambo, grappling, gouren) auprès d'un **public de compétiteurs** et, également, **de non compétiteurs** à la recherche d'un perfectionnement technico-tactique jusqu'à la « maîtrise » noire ou équivalent dans les disciplines associées (DA).

Le titulaire du BF2 entraîneur joue un rôle dans la transmission des valeurs fédérales au sein du club.

PRÉ-REQUIS

Pour entrer en formation

- Etre licencié/e à la FFLDA dans l'option choisie.
- Avoir 18 ans au moins.
- Etre titulaire du brevet fédéral 1er degré (BF1) animateur dans l'option choisie.
- Etre titulaire de la « maîtrise » marron ou équivalent dans les disciplines associées et être en mesure d'obtenir la maîtrise noire ou équivalent pour les DA avant la date de l'examen du BF2.

Pour se présenter à l'examen

- Etre titulaire de la « maîtrise » noire ou équivalent dans les disciplines associées.
- Avoir suivi l'intégralité de la formation (sauf allègements prévus par ce texte) et satisfait aux exigences du suivi du stagiaire fixées par l'organisme de formation.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

UC1 : EC de concevoir un projet d'entraînement en lutte ou dans une discipline associée

1.1 EC de prendre en compte les caractéristiques et les attentes des publics concernés.
1.2 EC d'analyser le combat et la compétition dans une discipline.
1.3 EC d'identifier les facteurs de la performance dans une discipline.
1.4 EC d'évaluer un niveau de performance, dans une discipline, pour déterminer des objectifs.
1.5 EC de programmer et de planifier l'ensemble des préparations pour atteindre ces objectifs.
1.6 EC de construire un ensemble de séances d'entraînement dans une discipline.

UC2 : EC de mettre en œuvre un projet d'entraînement en lutte ou dans une discipline associée

2.1 EC de présenter et de mettre en place une situation d'entraînement en utilisant la terminologie officielle.
2.2 EC d'évaluer la qualité de réalisation dans une discipline et de proposer des corrections.
2.3 EC de motiver les pratiquants par ses interventions.
2.4 EC de gérer des différences de niveau de pratique et de performance dans des situations d'entraînement.
2.5 EC de suivre un ou plusieurs pratiquants en compétition.
2.6 EC de contribuer à l'autonomie de l'athlète.

UC3 : EC de prendre en compte l'environnement du sportif

3.1 EC de comprendre le projet de performance fédéral.
3.2 EC de prévenir les conduites à risques et sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de dopage, de perte de poids et de blessures.
3.3 EC d'utiliser les outils et dispositifs fédéraux de transmission des valeurs fédérales, de lutte contre les discriminations et d'accès à la citoyenneté.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- C'est une formation nationale qui se déroule au sein des centres nationaux de formation validés par la FFLDA.

- Le volume global de la formation est de **150 heures :**
  - 50 heures en centre de formation (4 week-ends) pour acquérir les trois UC du référentiel mentionné ci-dessus.
  - 100 heures de stage en club conventionné dont 70 heures de stage pédagogique + 30 heures de suivi en compétition.

Ce volume horaire ne tient pas compte du temps nécessaire à l'acquisition des compétences techniques (passage de la maîtrise marron à noire).

RESPONSABLE DE LA FORMATION ET INTERVENANTS

Le/la responsable de chaque centre national de formation est désigné/e par la FFLDA. Il s'entoure d'une équipe de formateurs composée de conseillers techniques, de référents techniques, de personnes qualifiées et/ou d'experts.

CERTIFICATION

Elle se déroule à l'occasion d'un examen national qui est organisé par la FFLDA au sein de chaque centre national de formation, ouvert exclusivement aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation (sauf allègements prévus par ce texte) et satisfait aux exigences du suivi du stagiaire fixées par l'organisme de formation.

Elle est constituée de deux parties

- Elaboration (préparation 1 heure) et mise en œuvre (20 minutes) d'une séance d'entraînement, dans l'option choisie lors de l'inscription, suivie d'un oral de 30 minutes sur la base de la production pédagogique du stagiaire.
- D'un oral de 30 minutes sur la base du rapport de stage en club conventionné élargi ensuite aux thèmes abordés pendant la formation. Le jury évalue la qualité du rapport de stage et la pertinence des réponses lors de l'entretien.

L'évaluation est effectuée par deux membres du jury.

Session de rattrapage

Les candidats qui ont échoué à l'examen, en ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20, ont la possibilité de s'inscrire à la session de rattrapage proposée par la fédération française de lutte et disciplines associées.

ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Des allègements de formation peuvent être consentis, par la FFLDA, suivant le parcours et les diplômes du demandeur (par exemple, le titulaire de la « maîtrise » noire ou équivalent dans les DA est dispensé des 50 heures en club consacrées à l'acquisition des compétences technico-tactiques requises).

ÉQUIVALENCES

Titulaires d'un BF2 entraîneur option lutte ou DA
Les titulaires d'un BF2 entraîneur dans une option peuvent prétendre à l'obtention, par équivalence, du BF2 entraîneur dans une autre option sous réserve de la présentation des pré-requis nécessaires dans l'option demandée (licence FFLDA en cours de validité, brevet fédéral 1er degré animateur dans l'option demandée, maîtrise noire ou équivalent pour les DA).

Titulaires d'un ancien diplôme fédéral
Les titulaires des anciens diplômes fédéraux d'entraîneur de lutte, professeur de lutte, maître national de sambo, entraîneur de grappling, moniteur 1er degré de gouren (+ complément), sous réserve de la présentation des pré-requis nécessaires (licence FFLDA en cours de validité, « maîtrise » noire ou équivalent pour les DA, PSC1 ou équivalent) peuvent prétendre à l'obtention par équivalence du brevet fédéral d'entraîneur option lutte, sambo, grappling ou gouren. Ils doivent en faire la demande (formulaire spécifique à demander à la FFLDA) en y joignant une copie de l'ancien diplôme.

Par ailleurs, les titulaires du diplôme de moniteur 1er degré de gouren (+ complément) délivré par la fédération de gouren et du BF2 entraîneur de lutte & DA délivré par la fédération polynésienne de lutte & DA, sous réserve de la présentation des pré-requis nécessaires (licence FFLDA en cours de validité, « maîtrise » noire ou équivalent pour les DA, PSC1 ou équivalent) peuvent prétendre à l'obtention par équivalence du BF2 entraîneur dans l'option choisie. Ils doivent en faire la demande (formulaire spécifique à demander à la FFLDA) en y joignant une copie du diplôme.

Titulaires d'un diplôme d'état
Les titulaires d'un brevet d'état d'éducateur sportif (BEES) lutte ou sambo, BPJEPS lutte et disciplines associées, DEJEPS lutte et disciplines associées, DESJEPS lutte et disciplines associées, peuvent prétendre à l'obtention du brevet fédéral d'entraîneur dans une option, sous réserve de la présentation des pré-requis nécessaires (licence FFLDA en cours de validité, « maîtrise » noire ou équivalent pour les DA dans l'option demandée). Ils doivent en faire la demande (formulaire spécifique à demander à la FFLDA) en y joignant les pièces demandées.

Titulaires d'un diplôme étranger
La commission formation fédérale étudiera toute demande d'équivalence d'un diplôme étranger. Un formulaire de demande est à retirer et à retourner à la fédération française de lutte en y joignant les pièces demandées. Les pré-requis (18 ans, licence FFL en cours de validité, « maîtrise » noire ou équivalent pour les DA, PSC1 ou équivalent) sont nécessaires pour que la demande soit recevable.

BREVET FÉDÉRAL 2ème DEGRÉ ENTRAÎNEUR ET BPJEPS LUTTE & DA

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) mention « lutte et disciplines associées », spécialité « éducateur sportif », est créé par arrêté du 9 novembre 2016. Le titulaire du BF2 entraîneur option lutte ou DA obtient de droit :

- La dispense de la justification du niveau technique « maîtrise bleue » exigé à l'entrée en formation.
- La dispense de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle.
- Les UC1 et UC3.